

LE COLLÈGE de BEAUVAIS

LES ORIGINES DU COLLEGE DE BEAUVAIS

Au mois d'août 1545, quatre mois avant le célèbre concile de Trente qui instituait les bases de la contre-réforme, un beauvaisien de souche, Nicolas Pastour, prêtre, chancelier et chanoine du chapitre cathédral mais aussi maître ès arts et docteur en théologie fonde un collège dans sa ville natale, rue Sainte Marguerite. Nicolas Pastour invoque pour justifier cet acte « la fervente dévotion qu'il a en la sainte foy catholique et augmentation d'icelle, aussi en faveur de la république, tant ecclésiastique que civile, et à ce que cy-après la jeunesse de la ville et lieux circonvoisins soit instruite en bonnes mœurs et littérature. Selon lui, les principes de la vertu contenus dans la foi catholique doivent avoir le pas sur les belles-lettres ». Afin d'avoir un lieu où établir le collège, il cède à la ville en toute propriété un lieu comportant plusieurs bâtiments d'habitation comprenant chambres, librairie (c'est-à-dire dans la langue du XVI^{ème} siècle, une bibliothèque), salle de classe, oratoire, cour et jardin. Le Cardinal de Chatillon, évêque-comte de Beauvais encourage cette fondation, en érigeant peu après le lieu en « collège ». Il permet ainsi « de régenter et instruire audit collège en bonnes mœurs et littérature, aussi d'édifier une chapelle ou autre lieu convenable pour célébrer matines, messes vêpres et autre divin service comme aux autres collèges »

La donation faite par Nicolas Pastour s'accompagne d'obligations : l'accès et l'instruction dispensée par le collège sont gratuits pour les enfants de la famille du donateur ; il en va de même pour les enfants de chœur « gaigés » de l'église Notre-Dame du Châtel à qui est faite également obligation de dire les sept psaumes après les matines, le premier dimanche de chaque mois, sur la tombe de leur bienfaiteur. Afin qu'il puisse diriger le collège et en remerciement pour son dévouement sans faille, le 22 juillet 1541, le chapitre dispense Nicolas Pastour d'assistance au chœur. A sa mort qui intervient vers 1548, Nicolas Pastour laisse un collège florissant et dont la réputation a dépassé les murs de la ville. Dès 1564, en vertu d'un arrêt exécutoire du parlement confirmant l'édit d'Orléans, obligation est faite conjointement à l'évêque-comte, au chapitre Saint-Pierre et au maire et pairs de la ville de recruter « un homme de bonne vie, mœurs, conversation et doctrine pour instruire les jeunes enfans de la ville ». L'évêché versera annuellement la somme de 200 livres parisis à ce nouveau précepteur. Cette mesure est complétée par la décision du 3 juin 1583 prise par le chapitre de la cathédrale de payer, chaque année, à perpétuité « au principal du collège ou du séminaire qui pourra estre fait » la somme de 125 livres tournois pour l'entretien et l'alimentation d'un enfant de chœur à destination de la chapelle du collège.

Ce premier collège de Beauvais se situe à proximité du transept nord de la cathédrale, approximativement à l'emplacement du bâtiment actuel de la C.A.F. ; les bâtiments initiaux ont tous disparu au cours des siècles et surtout lors de la Révolution de 1789. Le collège était donc également contigu à l'église Sainte Marguerite dont, on peut encore distinguer dans les rues Jules Ferry et Ricard les vestiges à savoir, de face et latéralement, des ouvertures gothiques dont l'aspect et les dimensions témoignent qu'elles avaient dû recevoir à l'origine un remplage probablement de style flamboyant.

Dès sa fondation le collège est placé sous la tutelle de « l'assemblée des Trois

Corps » réunissant l'évêque-comte, le chapitre et l'Hôtel de ville (et censée harmoniser leurs relations !). Toutefois la générosité de cette assemblée est toute relative et les dons qu'il reçoit ne suffisent pas au bon fonctionnement du collège. L'édit de 1763 en le plaçant sous l'autorité royale comme les collèges des grandes villes apporte une solution satisfaisante. En outre une somme de 20 000 livres obtenue du roi par l'entremise du Garde des Sceaux tombe à point nommé ; elle permet de rénover les vieux bâtiments, d'en édifier de nouveaux, de constituer une bibliothèque, de créer des bourses. Hélas cette embellie est de courte durée car le 6 juin 1773, le roi rétablit l'ancienne administration des « Trois Corps »

En 1789, le principal du collège, Monieur Cottu, a sous son autorité. Un préfet des études, un professeur de philosophie, six régents, et un documentaliste, tous ecclésiastiques. Bien entendu, l'accès au collège est strictement réservé aux garçons. L'instruction à dominante religieuse est basée sur le latin ; les évêques-comtes y voient également l'opportunité de recruter des jeunes hommes pour « le saint ministère ». Le collège accueille de 250 à 300 élèves, à la veille de la Révolution dont environ 80 pensionnaires.

LES ANNÉES JANSÉNISTES

L'épiscopat de Nicolas Choart de Buzanval constitue une période agitée de l'histoire de l'évêché de Beauvais ; en effet, ce prélat il est l'un des quatre évêques français à promouvoir le jansénisme et à prendre la défense des religieuses de Port-Royal. Le Jansénisme se fonde sur la conception augustinienne de la grâce et du salut ; il n'y a pas de cause à effet entre les actes et le salut. Toutefois, l'austérité des mœurs et un exercice spirituel soutenu sont indispensables. L'évêque recommande aussi la création d'écoles de filles dans toutes les paroisses du diocèse mais interdiction absolue est faite d'admettre dans la même école des enfants des deux sexes. L'influence janséniste se manifeste jusqu'au sein du collège. Mais sous l'épiscopat suivant, celui de Toussaint de Forbin-Janson le jansénisme est pourchassé jusque dans les murs du collège, du séminaire ou du couvent des Ursulines. Par ordonnance du 11 octobre 1677, il interdit sous peine d'excommunication aux instituteurs de recevoir des filles et aux institutrices d'accueillir des garçons. La peine encourue s'adresse conjointement aux maîtres et maîtresses mais aussi aux parents des enfants accueillis.

RACINE A BEAUVAIS

Né dans une famille de petits notables de la Ferté-Milon, en 1639, il est orphelin dès l'âge de trois ans. Ses grands-parents paternels le recueille et le font entrer très tôt aux « petites écoles de Port-Royal, peu après que sa jeune tante eut été accueillie comme professe au Monastère de Port-Royal de Paris, haut lieu du jansénisme. C'est à l'instigation de cette dernière que Racine est envoyé « faire ses humanités et sa rhétorique au collège de la ville de Beauvais, établissement lui aussi fortement influencé par les doctrines de Jansen.

Racine passe deux ans au collège, de 1653 à 1655 mais l'ambiance de l'établissement ne lui convient guère ; l'austérité et la rigueur qui lui sont imposées musèlent son imagination et son esprit d'ouverture ; le jeune homme à un caractère vif qui l'amène souvent à s'opposer à ses condisciples ; ainsi lors d'une dispute avec l'un d'eux, reçoit-il une pierre qui lui entaille profondément la joue et lui laissera une cicatrice à vie ; en examinant la statue qui a été élevée à l'entrée de la rue qui porte son nom, vous remarquerez que le sculpteur a scrupuleusement reproduit ce détail qui sera l'un des rares souvenirs que le dramaturge emportera de Beauvais ! Si les idées jansénistes n'ont pas influencé profondément l'œuvre de Racine, toutefois, le sentiment de fatalité et de volonté du destin qui se retrouvent dans ses tragédies, en

sont, peut-être, une empreinte.

LA RÉVOLUTION ET LE XIX^{ème} SIECLE

Les événements révolutionnaires bouleversent la donne : le collège ferme ses portes en octobre 1793 et son existence se termine avec la suppression du traitement des professeurs le 1^{er} germinal de l'an II (24 mars 1794). Ses bâtiments sont alors affectés à la cavalerie. Un débat s'ouvre alors pour savoir qui de Beauvais ou de Compiègne accueillerait l'École Centrale dont le département est doté, en vertu du décret du 7 ventôse de l'an III (25 février 1795). Beauvais l'emporte sur les conseils de Jean-Dominique de Cassini, ancien directeur de l'Observatoire de Paris et vice-président du Conseil Général de l'Oise. Un jury d'instruction de trois membres présidé par Cassini choisit huit professeurs parmi les 45 candidats. La nouvelle école s'installe dans l'ancien couvent des Ursulines. Les professeurs dispensent environ 15 heures par décade, sont logés à l'école et reçoivent un traitement annuel de 2000 francs. L'École Centrale dispose d'un jardin botanique, d'un cabinet de physique et chimie, de collections d'histoire naturelle et d'une bibliothèque de 6000 volumes. Le programme d'enseignement comporte les mathématiques, les belles lettres, la grammaire, la législation, les sciences, la chimie et la physique, l'histoire, les langues anciennes et le dessin. Les élèves sont répartis en trois sections , de 12 à 14 ans, de 14 à 16 ans et de 16 ans à 18 ans ; les professeurs bénéficient d'une notoriété reconnue ; ainsi Augustin Van den Berghe qui enseigne le dessin aux élèves attirés par les arts mécaniques ou à ceux de la Manufacture des Tapisseries ou encore Monsieur Roart, ancien polytechnicien qui enseigne la physique et chimie et adapte son enseignement aux industries locales : teinture, blanchisserie, tannerie et surtout...ce qui aura des conséquences pour l'avenir, la **céramique** (choix des terres, utilisation mieux maîtrisée des fours) .L'École Centrale pour originaux qu'étaient son enseignement et son organisation ne reçut jamais plus de 65 élèves. La tentative de créer un internat pour en augmenter le nombre sous le nom de « Lycée de la jeunesse » s'avéra un échec. Toutefois, en 1801, à la réception du questionnaire de Chaptal concernant l'organisation de l'enseignement secondaire, le Conseil Général influencé par Cassini se prononce pour le collège mais avec tous les enseignements dispensés par l'École Centrale et les Conseils d'arrondissement demandent que le collège de Beauvais conserve le nom d'École Centrale. Suite à quoi, l'arrêté du 16 frimaire de l'an XII (8 décembre 1803) autorise la commune de Beauvais à établir une école secondaire dans les locaux de l'École Centrale. L'École secondaire communale ouvre ainsi ses portes le 8 octobre 1804. En application du décret du 17 mars 1808, elle prend le nom de « Collège communal ».

Très vite, le nouveau collège communal se trouve en rivalité avec « l'établissement secondaire ecclésiastique » qui vient d'être fondé, en 1807, rue du Pont Godart, puis a émigré en 1811 dans la rue des Jacobins. Et ce d'autant plus que la très conservatrice bourgeoisie de Beauvais voit d'un très mauvais œil ces tentatives d'enseignement public. Les ordonnances rétrogrades des 5 octobre 1814 et 17 février 1815 ruinent définitivement les espoirs du collège communal. A la rentrée du 10 octobre 1814, le collège a perdu les $\frac{3}{4}$ de ses externes puis la totalité en cours d'année. Cette situation place le collège dans une situation budgétaire insoutenable et le 24 octobre 1815 l'établissement ecclésiastique est réuni au collège communal.